

Code de vie de l'école Laurentide

À l'école Laurentide, notre code de vie est un guide du vivre ensemble qui nous permet de passer du *JE* au *NOUS*. Afin de créer un climat bienveillant et propice aux apprentissages, tous les élèves, les parents et les intervenants du milieu ont la responsabilité de respecter le code de vie. L'équipe-école s'engage à utiliser des interventions préventives et éducatives dans le but de favoriser des liens significatifs entre tous les acteurs du milieu (adultes et jeunes).

Nos valeurs

Suite à une démarche de consultation, les élèves, l'équipe-école et les parents s'entendent sur les valeurs suivantes : **le respect, la persévérance, l'honnêteté** ainsi que **la sécurité et le bien-être**. Ces mêmes valeurs se retrouvent dans notre projet éducatif.

Violence

À l'école Laurentide, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

Tel que prévu dans la Loi sur l'instruction publique, l'école met en application un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Ce plan de lutte est disponible sur le site Internet de l'école. Toute personne dont le comportement pourrait compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référée aux autorités concernées (ex.: direction, parents, police, DPJ).

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

Intimidation

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Violence

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »

Application du code de vie

Le code de vie s'applique dans toutes les activités et les lieux de l'école (salles de classes, locaux du service de garde, corridors, bibliothèque, gymnase, etc.) ainsi que dans le transport scolaire, lors des activités parascolaires ou des sorties éducatives. Tous les membres du personnel sont responsables de l'application du code de vie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école.

Les pupitres sont prêtés aux élèves, ils demeurent la propriété de l'école. Les autorités scolaires peuvent les fouiller en tout temps pour en vérifier le contenu.

Règles, comportements attendus et raisons d'être

RESPECT

Comportement qui porte à considérer les personnes et le milieu avec égard et estime.



Je respecte les personnes et le milieu par mes attitudes, mes gestes et mes paroles.

Comportements attendus :

- Je m'exprime avec courtoisie et je suis à l'écoute de l'autre.
- J'adopte un ton de voix approprié selon la circonstance.
- Je suis ponctuel.
- J'utilise les étapes de résolution de conflits.
- J'applique les 5R : refuser, réduire, réutiliser, recycler, rendre à la terre.

Ainsi :

- Je contribue au bien-être de tous en maintenant un climat agréable, harmonieux et sécuritaire.
- J'apprends à vivre en groupe.
- Je contribue à préserver la qualité de mon milieu.
- Je réduis mon empreinte écologique.



HONNÊTÉTÉ

Assumer ses gestes et ses paroles.

Je me comporte et je m'exprime avec honnêteté.

Comportements attendus :

- Je reconnais et j'assume mes torts.
- Je dis la vérité en choisissant mes mots.

Ainsi :

- On me fait confiance.
- Je fais confiance aux autres.
- Je contribue à gérer une situation de manière plus efficace.
- Je suis fier et soulagé d'avoir été honnête.



PERSÉVÉRANCE

Croire en mes forces et poursuivre mes efforts malgré les obstacles.

Je crois en moi et je m'engage dans mon cheminement scolaire.

Comportements attendus :

- Je fais des efforts et j'utilise des stratégies, surtout quand c'est difficile pour moi (R=ExS).
- J'accepte mes erreurs et je m'en sers pour apprendre.
- Je reconnais mes forces et je m'en sers pour persévérer.
- J'accomplis la tâche dans laquelle je me suis engagé.
- J'apporte le matériel autorisé par le personnel de l'école.

Ainsi :

- Je suis fier de moi.
- Je contribue à ma réussite éducative.
- Je relève mes défis.
- Je découvre de nouvelles capacités.

SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE

Se sentir bien dans son corps et son esprit.



**J'adopte des comportements sécuritaires pour moi et pour les autres.
Je fais des choix qui favorisent mon bien-être.**

Comportements attendus :

- Je porte des vêtements adéquats selon les activités et les saisons.
- Je circule calmement.
- Je participe aux jeux autorisés dans les zones permises.
- Je demande l'aide d'un adulte.
- J'adopte des saines habitudes de vie.

Ainsi :

- Je contribue au bien-être de tous en maintenant un climat agréable, harmonieux et sécuritaire.
- J'apprends à vivre en groupe.
- Je me sens bien et j'ai du plaisir à l'école.

Mesures de soutien et conséquences éducatives

Dans le but d'assurer le respect du code de vie et ainsi d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous, l'école a prévu des mesures de soutien et des conséquences possibles suite à un manquement. L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectueront suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées.

Mesures de soutien

- Enseignement explicite des comportements attendus;
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité;
- Ré-enseignement des comportements attendus (récupération);
- Pratique guidée;
- Récréations guidées;
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève;
- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;
- Rencontres individuelles avec le titulaire;
- Communication régulière entre l'école et la maison;
- Atelier de soutien au développement des habiletés sociales;
- Rencontre avec la TES (dans le but de chercher les solutions);
- Rencontres individuelles avec la direction de l'école (dans le but de chercher les solutions);
- Rencontre de l'élève et de ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école);
- Contrat particulier « école/maison » (en incluant les parents);
- Contrat personnalisé avec renforcement positif (intervenant – élève);
- Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements;
- Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents);
- Mise en place d'un plan d'intervention et/ ou d'un protocole élève (mesures d'encadrement);
- Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe;
- Protocole imagé;
- Scénario social;
- Observation du comportement attendu chez les pairs (« montre-moi cinq »);
- Pause volontaire dans un endroit désigné;
- Implication du Service EDA (conseil, Phare);
- Références à des services externes (CLSC, SPVM, etc.);
- Et toute autre mesure de soutien jugé nécessaire.

Conséquences éducatives

- Avertissement (verbal ou écrit);
- Répétition du comportement attendu (ex. : refaire le chemin en marchant);
- Geste réparateur;
- Réflexion écrite;
- Illustration écrite de la situation (dessin, affiche) et explication;
- Excuses verbales ou écrites;
- Obligation de porter des vêtements fournis par l'école;
- Remboursement ou remplacement du matériel;
- Travaux communautaires;
- Reprise du temps perdu;
- Déplacements limités et supervisés;
- Retrait de tout objet ou accessoire illégal, non autorisé par le personnel ou utilisé de façon dangereuse;
- Travail personnel de recherche en lien avec la situation;
- Présentation du travail de recherche en lien avec la situation;
- Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement (classe relais, oasis);
- Rencontre élève-intervenant de l'école;
- Retrait d'une activité;
- Retenue pendant ou après les heures de cours;
- Temps d'arrêt au local de réflexion;
- Suspension interne ou externe avec mesures de soutien;
- Implication du SPVM;
- Révocation d'inscription;
- Expulsion de la commission scolaire*;
- Et toutes autres conséquences jugées nécessaires.

* mesures exceptionnelles

Engagements

Pour l'élève :

J'ai lu les éléments du code de vie de l'école, je le comprends et j'ai discuté du contenu avec mes parents. Je m'engage à respecter les éléments du code de vie pour faire en sorte que l'école soit un lieu d'apprentissage respectueux et sécuritaire pour tout le monde.



Signature de l'élève

Pour les parents / tuteurs :

J'ai lu et discuté du code de vie avec mon enfant. Comme parent/tuteur, je m'engage à appuyer l'école et mon enfant dans leurs efforts pour que l'école soit un environnement respectueux, sain et sécuritaire pour tous.



Signature d'un parent / tuteur



Alain Duchesne et Agata Kajl pour l'école